

DÉPARTEMENT DE L'AIN  
CANTON DE VILLARS LES DOMBES  
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

*Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 mars 2026**

**D2026-44 : Désignation d'une déléguée spéciale auprès de la SEMCODA**

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	x		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine	x		LACROIX Monique	x	
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	x	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic	x	
CORDIER Alain	x		MATHIEU Fabrice	x	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie	x	
DUC Thierry	x		OZIL Joël	x	
DUMONT Natacha	x		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	x		SCHAEFER Nathalie	x	
ESCRIVA Evelynne	x		VERY Delphine	x	
GAUTIER Anne	x		VIDAL Jordan	x	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	x				

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
OCTRUE Valérie	23	23	23

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée se réunira pour désigner parmi les délégués de communes cinq administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

Le délégué devra présenter au moins une fois par an au Conseil municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **DESIGNE Madame Monique LACROIX en tant que déléguée spéciale auprès de la SEMCODA**
- **ACCEPTE** en étant que de besoin que la déléguée fasse acte de candidature pour être désignée administratrice représentant les communes actionnaires,
- **DESIGNE Madame Monique LACROIX**, comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

**Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme**

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 30 mars 2026

La Secrétaire de Séance

Valérie OCTRUE



Le Maire

Claude LEFEVER

